

# Conditions générales régissant les camps de La Quère – Janvier 2023

## **-1- Préambule**

Participer au camp implique d'adhérer au cadre, au règlement d'ordre intérieur.

Les limites d'âge sont indiquées pour les cinq camps.

Le nombre d'enfants est limité à 60.

## **-2- Bien vivre son camp**

Lors des camps, les enfants vivent une expérience intense et collective. Ils découvrent ou redécouvrent un environnement avec des moniteurs et monitrices et d'autres enfants qu'ils ne connaissent pas forcément.

Si le nombre d'inscrits dépasse 60 au moment du 1<sup>er</sup> bilan des inscriptions, un tirage au sort sera nécessaire pour se limiter à 60 enfants.

En tant que séjour à La Quère, nous voulons contribuer à l'encadrement, à l'épanouissement des enfants et des ados en ayant notamment pour objectif de favoriser le développement physique par la pratique du sport, des marches, des jeux activités de plein air et l'intégration sociale, dans le respect des différences et dans un esprit de coopération.

## **-3- Participation aux frais**

Pour les enfants domiciliés dans la Commune de Bastogne, le prix du 1<sup>er</sup> enfant est de 375 € et pour les suivants de la même famille, 350 €.

Pour les enfants **domiciliés HORS** commune de Bastogne, le prix du 1<sup>er</sup> enfant est de 400 € et pour les suivants de la même famille, 375 €.

## **-4- Inscriptions**

Une fiche d'inscription sera complétée en lettres capitales pour une bonne lecture.

Les dossiers doivent être complets pour valider l'inscription.

1. Fiche d'inscription

2. Document pour décisions médicales, autorisation de quitter le pays, autorisation de prise de vues, déclaration RGPD, signature et **légalisation des signatures par la Commune**

3. Fiche médicale

Les dossiers complets (version papier uniquement) sont déposés ou envoyés à l'adresse de l'organisateur des camps.

## **-5- Paiement**

Un acompte de 100 € est obligatoire au moment de l'inscription. A verser sur le compte des Œuvres de Plein Air et de vacances BE54 1096 6394 1797 BIC : BKCPBEBB

Le solde devra être versé avant le 09 juin sur ce même compte.

Ne pas oublier de bien noter le numéro du camp et les nom et prénom de l'enfant en communication sur le virement.

## **-6- Désistement - Annulation**

- 1 mois avant le départ du camp : l'acompte ne sera pas remboursé.

- Entre 1 mois et 10 jours avant le départ du camp : 50 % du prix total sera retenu.

- Entre 10 jours et 3 jours avant le départ : 75 % du prix total sera retenu.

- Dans les 3 jours avant le départ du camp, la totalité du prix sera retenu.

- En cas de maladie ou accident empêchant les activités, avec certificat médical à l'appui, le remboursement hors acompte sera restitué.

## **-7- Assurances**

Notre association (Œuvres de Plein Air et de Vacances La Quère) est assurée en responsabilité civile. Cette assurance ne couvre pas les dégâts matériels, personnels, (lunettes, gsm, ...). De plus, nous invitons chaque famille à vérifier sa propre assurance familiale au cas où son enfant occasionnerait des dommages à un tiers ou aux moyens mis à sa disposition.

## **-8- Fiche de renseignements (fiche médicale)**

Document confidentiel.

Ces données seront détruites ou rendues aux parents ou responsables après le séjour.

## **-9- Téléphones mobiles et contact en cas d'accident**

Les Œuvres de Plein Air et de Vacances recommandent de laisser les téléphones portables à la maison afin que les participants puissent profiter pleinement du camp, des activités et de la nature.

Certains chefs de camp interdisent ou limitent l'usage du GSM.

En cas de besoin d'urgence, le chef de camp appellera les représentants légaux ou inversement.

## **-10- Droit à l'image**

Il peut arriver que l'équipe du camp prenne des photos ou vidéos pendant le camp. Le consentement est demandé sur le document à signer.

## **-11- Demande d'intervention à votre mutuelle**

Le document pour la mutuelle est à remettre au départ du camp au représentant de l'ASBL présent sur place et sera restitué au retour.

## **-12- Règlement d'ordre intérieur**

La réussite d'un séjour en communauté dépend de la bonne volonté de la bonne humeur de chaque participant.

Les objets de valeur sont à éviter. L'organisation des camps décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation.

Pour un bon fonctionnement des séjours, l'utilisation du GSM est interdite ou autorisée à certains moments de la journée.

Lecteurs DVD, ordinateur, console de jeux, etc. sont à proscrire.

Respecter les limites de territoire filles – garçons (chambres, sanitaires, couloirs).

Adopter un comportement et une tenue décente.

Ne pas introduire ni consommer d'alcool ou de drogue.

Respecter le planning et les horaires prévus.

Participer aux moments de partage.

Respecter le silence dans les couloirs après le coucher.

Respecter le matériel mis à disposition.

Participer aux tâches communes (services, vaisselle, remise en ordre, etc.).

Etre responsable et garant de son propre matériel.

Participer aux activités proposées.

Siège social :

Œuvres de Plein Air et de Vacances,

Lutrebois 128

B 6600 BASTOGNE